



Le Pôle métropolitain Loire-Bretagne et ses territoires d'échanges

• Un pôle connecté
à trois échelles de
réseaux

• Une relation
déterminante avec
Paris

• Des relations
plus limitées avec
les grandes aires
urbaines françaises

Champ d'analyse

L'analyse des relations du Pôle métropolitain Loire-Bretagne (PMLB) avec les grandes aires urbaines françaises porte sur 82 aires urbaines de plus de 100 000 habitants en 2011 (hors aires urbaines du PMLB).

Un zoom est fait sur les échanges avec les 12 premières d'entre elles après Paris et à l'exclusion de Nantes et Rennes, à savoir : Lyon, Marseille - Aix-en-Provence, Toulouse, Lille (partie française), Bordeaux, Nice, Strasbourg (partie française), Grenoble, Rouen, Toulon, Douai – Lens et Montpellier.

Dans le cadre de cette analyse et à des fins de simplification, le « Pôle métropolitain Loire-Bretagne » désigne en réalité l'agrégation statistique des cinq aires urbaines du PMLB.

Les chiffres traités dans ce document sont issus de plusieurs bases de données de l'INSEE.

1. Le recensement continu de la population pour :
 - Les migrations entre domicile et travail des actifs (millésimes 2006 et 2011) ;
 - Les migrations résidentielles de la population totale (2008) ;
 - Les migrations résidentielles des étudiants (2008).
2. Le fichier CLAP-LIFI (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) pour :
 - Les salariés d'établissement dépendant d'un siège (effectifs en ETP, 2010).
3. Les fichiers SIRENE (Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises et de leur Etablissements) de 2009 à 2011 pour :
 - Les transferts d'établissements.

Précaution méthodologique

Quels que soient les flux étudiés, les volumes analysés ne représentent qu'une infime part des volumes totaux. Par exemple, les échanges domicile - travail avec les 82 aires urbaines de plus de 100 000 habitants constituent 2% de l'ensemble des flux domicile - travail des actifs des aires urbaines du PMLB (cf. flux internes).

Définition

▪ Migrations résidentielles

Les migrations résidentielles désignent les changements de lieu de résidence ayant eu lieu au cours des 5 années précédant le recensement utilisé. Dans le cas présent, elles représentent le nombre de personnes ayant déménagé d'une aire urbaine à une autre entre 2003 et 2008.

▪ Relations siège - établissement

Les relations siège - établissements entre l'aire urbaine d'implantation de l'établissement et celle de son siège social s'expriment en nombre d'emplois en équivalent temps plein (ETP) de cet établissement. Dans la présente analyse, l'aire urbaine du siège social est considérée comme origine et l'aire urbaine de l'établissement comme destination du flux.

▪ Aire urbaine d'échange

L'aire urbaine d'échanges désigne l'aire urbaine, au sens défini par l'INSEE en 2010, avec laquelle l'un ou l'ensemble des flux est étudié. Dans cette analyse, les volumes cumulés de flux importent plus que leur solde.

Chiffres-clés

Parmi les échanges entre les aires urbaines du PMLB et Paris ainsi que les 82 autres aires urbaines de plus de 100 000 habitants :

270 400 personnes ont déménagé entre 2003 et 2008, dont 51 100 depuis ou vers l'une des 12 premières aires urbaines françaises

60% des emplois du PMLB dépendant d'un siège localisé à l'extérieur ont leur siège implanté à Paris

62 000 emplois situés dans une autre grande aire urbaine dépendent d'un siège social situé dans le PMLB, dont 12 400 dans les 12 premières aires urbaines françaises

60 900 étudiants ont déménagé depuis ou vers une autre grande aire urbaine française entre 2003 et 2008, dont un tiers en Bretagne ou Pays de la Loire

400 transferts d'établissement ont eu lieu avec les 12 premières aires urbaines françaises entre 2009 et 2011

54% des déplacements domicile - travail des actifs s'effectuent avec une autre grande aire urbaine des Pays de la Loire ou de la Bretagne

Un pôle connecté à trois échelles de réseaux

L'insertion du PMLB dans le réseau des villes françaises

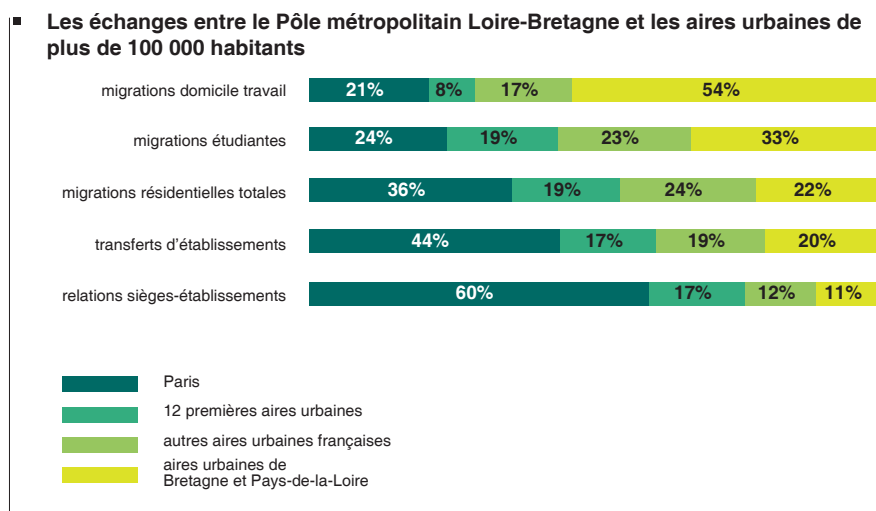
L'analyse des flux économiques et de personnes entre aires urbaines du PMLB montre la constitution d'un espace économique pertinent et d'une aire de vie « partagée » (Cf. Dynamiques Métropolitaines n°7). L'analyse de ces mêmes flux avec l'ensemble des aires urbaines françaises de plus de 100 000 habitants, même s'ils ne représentent qu'une petite partie des dynamiques à l'œuvre, permet d'évaluer l'insertion du Pôle métropolitain Loire - Bretagne dans le réseau des villes françaises à travers ses liens préférentiels et ses facteurs d'attractivité.

La nature des liens influe sur le réseau de villes et fait apparaître trois échelles géographiques au-delà de la relation avec Paris :

- Une logique de proximité avec les flux quotidiens, tels que les navettes domicile - travail dont plus de la moitié (54%) s'effectue avec une autre grande aire urbaine du territoire breton et ligérien.

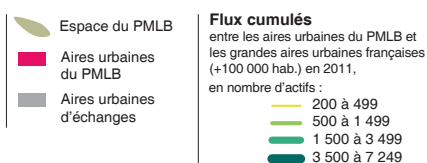
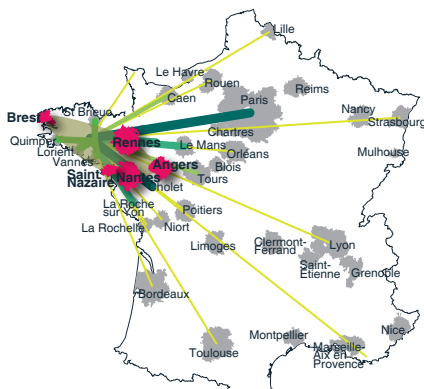
- Une logique de grand bassin Ouest avec les flux de personnes, en particulier les migrations étudiantes qui vont chercher jusqu'au-delà des limites régionales (Tours, Caen, Poitiers...).
- Une logique métropolitaine, mise en lumière par les relations économiques, à travers les liens siège - établissements, dont 77% s'effectuent avec Paris ou les 12 premières aires urbaines françaises.

Les migrations résidentielles totales ainsi que les transferts d'établissements répondent à des logiques hybrides : des flux équilibrés avec les différents réseaux pour les premières, et des flux très polarisés entre captation des établissements en provenance de Paris et logique de proximité pour les seconds.

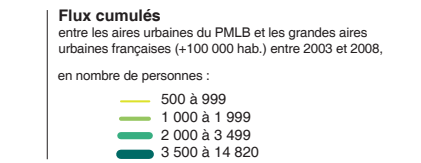
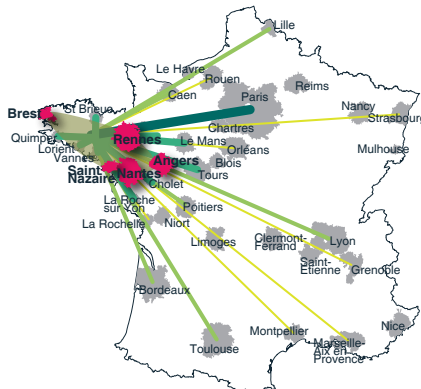


©Auran - juin 2015 - Source : Insee

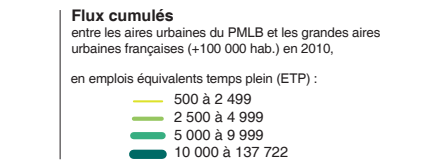
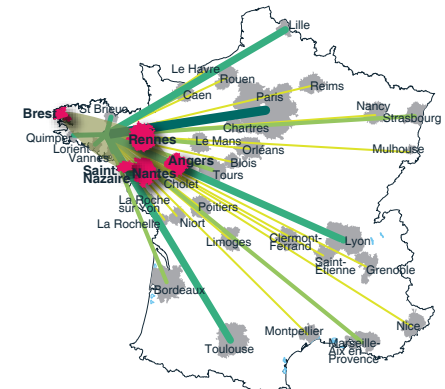
Les migrations domicile-travail en 2011



Les migrations résidentielles des étudiants entre 2003 et 2008



Les relations siège-établissements en 2010



©Auran - juin 2015 - Source : Insee

Une relation déterminante avec Paris

Paris, première aire urbaine connectée avec le PMLB

Parmi les aires urbaines de plus de 100 000 habitants, les échanges avec Paris concentrent en effet 60% des relations siège - établissements, 44% des transferts d'établissements, 36% des migrations résidentielles, 24% des migrations étudiantes, 21% des migrations domicile-travail. Cette connexion est un atout tant la capitale française, ville-monde, constitue un passage obligé pour s'insérer dans les réseaux européens et mondiaux.

La relation la plus forte concerne les emplois dans les établissements dépendants de sièges parisiens ou inversement¹ : près de 140 000 salariés du Pôle métropolitain Loire-Bretagne et de Paris sont concernés. Sur tous les

types d'échanges, les relations avec Paris sont privilégiées : en cinq ans près de 100 000 personnes ont déménagé du Pôle vers Paris ou le contraire. Sur la même période, on observe 40 600 déménagements internes au Pôle et « seulement » 9 400 déménagements entre le Pôle et sa deuxième aire d'échanges, à savoir Le Mans.

Le PMLB sous l'influence économique de Paris

Les effets d'attraction et de rayonnement entre la capitale et le Pôle sont assez variables, même si dans l'ensemble Paris exerce une attraction forte. Les emplois du PMLB dépendants d'un siège parisien sont naturellement plus nombreux que l'inverse : ils représentent 89% des emplois dont le siège et l'un de ses établissements

sont situés à la fois à Paris et dans le PMLB. De la même manière, 63% des transferts d'établissements s'effectuent de Paris vers le Pôle, ce qui traduit une dépendance vis à vis de Paris, mais confirme également une certaine attractivité économique du Grand Ouest français.

Les échanges sont plus équilibrés en ce qui concerne les migrations résidentielles, et en particulier celles des étudiants qui sont aussi nombreux à venir étudier de Paris dans les grandes villes du PMLB que l'inverse. Enfin, les navettes domicile - travail mettent en lumière la part importante (24%) des habitants de l'aire urbaine de Paris déclarant un lieu de travail dans le PMLB.

¹ Les emplois des établissements parisiens dépendant de sièges localisés dans le PMLB.

Les échanges entre le Pôle métropolitain Loire-Bretagne et l'aire urbaine de Paris

Flux étudiés	Flux cumulés entre le PMLB et Paris	Dont flux depuis Paris
Migrations domicile-travail	7 249	24%
Angers	1 218	26%
Brest	667	32%
Nantes	2 830	26%
Rennes	2 088	21%
Saint-Nazaire	446	15%
Migrations résidentielles des étudiants	14 820	47%
Angers	3 078	55%
Brest	1 482	44%
Nantes	5 175	50%
Rennes	4 695	43%
Saint-Nazaire	390	16%
Migrations résidentielles totales	96 657	42%
Angers	14 817	48%
Brest	10 149	48%
Nantes	35 551	37%
Rennes	29 782	46%
Saint-Nazaire	6 358	25%
Transferts d'établissements	1 036	63%
Angers	154	59%
Brest	59	58%
Nantes	451	66%
Rennes	276	56%
Saint-Nazaire	96	79%
Relations siège-établissements	137 722	89%
Angers	15 191	92%
Brest	10 764	97%
Nantes	56 131	94%
Rennes	49 897	79%
Saint-Nazaire	5 739	98%

Clé de lecture

Au vu des migrations domicile - travail, 7 249 actifs se déplacent entre l'une des cinq aires urbaines du PMLB et l'aire urbaine de Paris pour se rendre sur leur lieu de travail déclaré. Parmi ces 7 249 actifs, 24% sont des habitants de Paris déclarant un lieu de travail situé dans l'une des agglomérations du Pôle (et 76% des habitants du PMLB déclarant un lieu de travail à Paris).

Nantes et Rennes sont les plus gros générateurs d'échanges avec la capitale

Si l'on rapporte les échanges au poids démographique de chaque aire urbaine du pôle, Rennes est sur-représentée dans toutes les catégories sauf pour les transferts d'établissements. Nantes également, à l'exception des migrations étudiantes². Nantes se distingue en matière économique (relations siège - établissements et transferts d'établissements) tandis qu'Angers se distingue par ses flux d'étudiants. Elle est surtout la seule ville du Pôle qui attire plus d'étudiants qu'elle n'en envoie à Paris. On notera que, si Nantes est la première aire

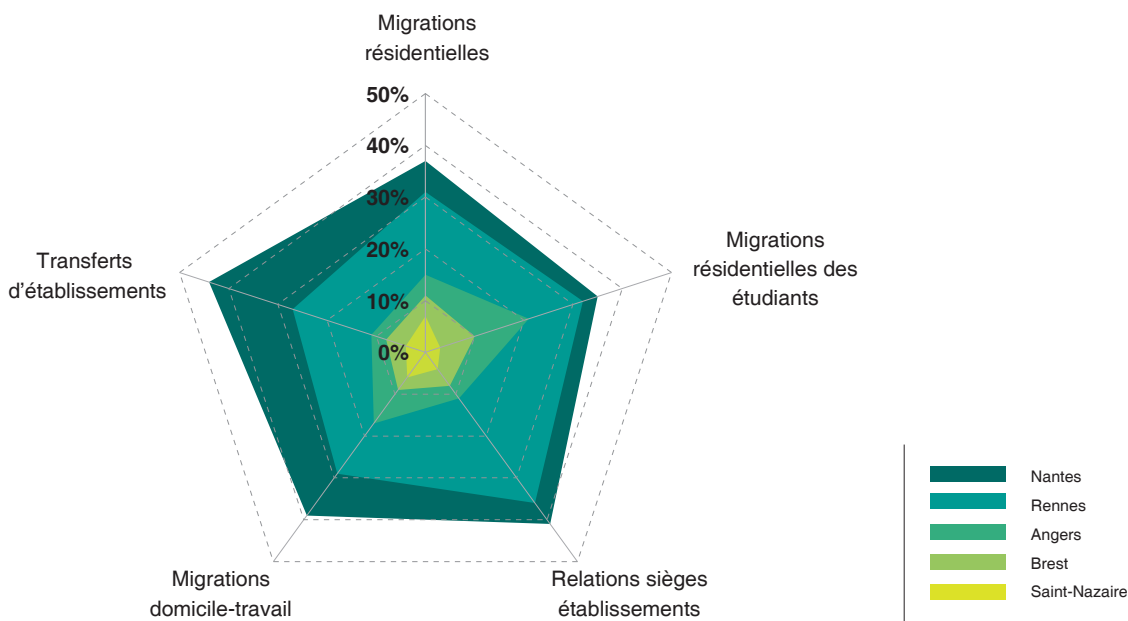
d'échanges du Pôle avec Paris en matière résidentielle, ces derniers s'effectuent bien moins souvent en provenance de Paris (37%) que dans le cadre des échanges résidentiels avec Brest, Angers (48%) ou Rennes (46%).

De manière générale, le poids de Brest et de Saint-Nazaire dans les échanges avec Paris est inférieur à leur poids démographique au sein du Pôle. Si la situation géographique de Brest est un facteur explicatif, il faut noter le cas spécifique de Saint-Nazaire : la grande majorité des autres aires urbaines françaises de plus de 200 000

habitants ont Paris comme première aire urbaine d'échanges. Pour Saint-Nazaire, la relation préférentielle s'établit avec Nantes sur l'ensemble des flux étudiés (à l'exception des liens siège - établissements) du fait de la proximité des deux territoires.

² Les aires urbaines d'Angers, Brest, Nantes, Rennes et Saint-Nazaire représentent respectivement 16%, 12%, 36%, 27% et 8% de la population totale du PMLB.

Part de chaque aire urbaine du Pôle métropolitain dans les échanges avec l'aire urbaine de Paris



©Auran - juin 2015 - Source : Insee

Clé de lecture

Au sein du Pôle Métropolitain Loire Bretagne, l'aire urbaine d'Angers est mieux représentée dans les échanges universitaires que dans les relations siège - établissements avec l'aire urbaine de Paris. Elle représente 21% des migrations résidentielles d'étudiants et 11% des relations siège - établissements entre Paris et le PMLB.

Des relations plus limitées avec les grandes aires urbaines françaises

Des échanges ancrés dans le grand ouest

Sur l'ensemble des flux observés avec l'ensemble des grandes aires urbaines françaises, Nantes et Rennes sont les principaux nœuds d'échanges du Grand Ouest, Brest et Angers étant des relais importants dans leurs régions respectives. Nantes est la principale porte d'entrée concernant les relations siège – établissements. Si Rennes prend la tête sur les migrations résidentielles des étudiants, appuyé

sur son réseau breton, l'aire urbaine d'Angers génère également 20% des flux d'étudiants en drainant plus d'étudiants qu'elle n'en envoie vers les autres grandes aires urbaines.

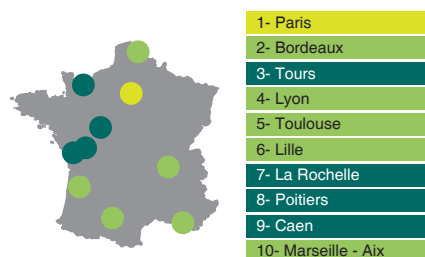
Parmi l'ensemble des aires urbaines de taille plus modeste, certaines se distinguent par l'intensité de leurs échanges avec le Pôle. Sans faire partie du système urbain interrégional, ces villes restent géographiquement proches. C'est particulièrement le cas de Tours, Poitiers et Caen. A elles seules, ces trois villes représentent 9% des migrations résidentielles et 8% des

relations siège – établissements (hors Paris). Sur l'ensemble de ses échanges avec le Pôle, Caen établit une relation préférentielle avec Rennes (51% des migrations résidentielles, 56% des relations siège- établissements), tandis que Poitiers et Tours ont des relations plus intenses avec Nantes (69% des relations siège-établissements pour Poitiers et 39% des migrations résidentielles pour Tours). Tours entretient également des échanges importants avec Angers en matière d'étudiants (34% des migrations étudiantes).

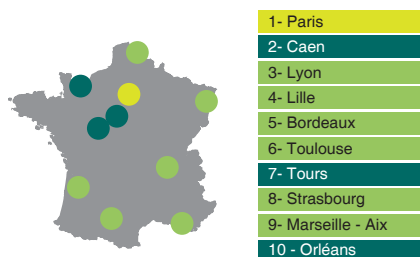
Les 10 premières aires d'échanges du Pôle métropolitain Loire-Bretagne

Aires urbaines de plus 100 000 habitants - hors espace Loire-Bretagne

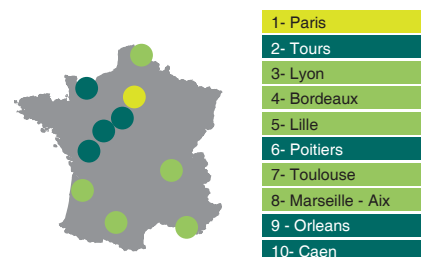
Aire urbaine de Nantes



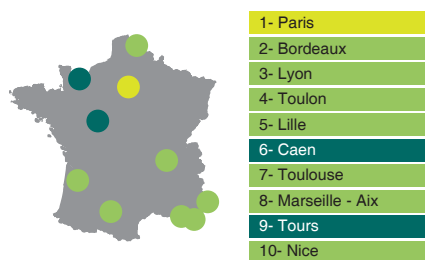
Aire urbaine de Rennes



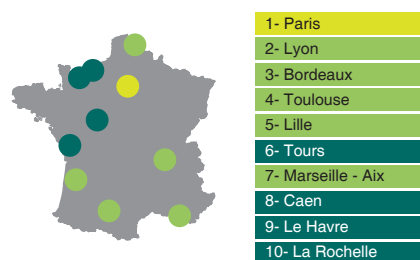
Aire urbaine d'Angers



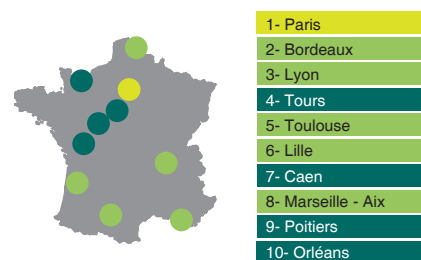
Aire urbaine de Brest



Aire urbaine de Saint-Nazaire



Les 5 aires urbaines du PMLB



Ces cartes représentent, pour le PMLB et pour chacune de ses 5 aires urbaines, le classement des grandes aires françaises (hors Pays de la Loire et Bretagne) en fonction des volumes d'échanges sur 5 types de flux : les migrations entre domicile et travail, les migrations résidentielles de la population, les migrations résidentielles des étudiants, les salariés d'établissement dépendant d'un siège et les transferts d'établissements. Il s'agit d'un indice composite calculé à partir de la somme des rangs obtenus pour chaque aire urbaine d'échanges et pour chacun des flux.

Une relation privilégiée

avec Lyon, Bordeaux, Toulouse et Lille

La robustesse du réseau grand ouest et les relations privilégiées avec Paris traduisent en creux des interactions limitées avec les autres grandes agglomérations françaises. L'évolution des migrations domicile – travail renforce ce constat : alors que les échanges avec Paris sont en augmentation de +25% entre 2006 et 2011, ils connaissent une croissance plus modérée (+5%) avec les 12 premières aires urbaines françaises.

Les relations avec l'aire urbaine de Lyon sont très nombreuses. Elle sont cependant moins fortes qu'attendues étant donné le poids démographique de la métropole lyonnaise (à noter quand même l'évolution de +43% des migrations domicile - travail depuis 2006).

Les échanges sont plus marqués par les flux de personnes (notamment d'étudiants) avec Bordeaux et par les relations économiques avec Lille. En effet, en termes de relations siège-établissements, Lille arrive

en tête des grandes aires urbaines françaises derrière Paris, en raison de l'implantation de sièges d'enseignes commerciales telles qu'Auchan, Leroy Merlin, Decathlon, Castorama.

A noter le cas particulier de Toulouse : 83% des relations siège - établissements avec le PMLB concernent Nantes ou Saint-Nazaire. C'est bien sûr Airbus, dont le siège français à Toulouse possède des établissements de plus de 2 000 salariés à Nantes et à Saint-Nazaire, qui explique pour une grande part ce résultat.

Enfin, les relations avec l'Est (Strasbourg) et le Sud-Est (Marseille, Nice) sont relativement faibles, mis à part le cas particulier de Toulon dont les échanges avec Brest sont forts (les deux villes étant des ports militaires). Plus de 3 000 déménagements ont eu lieu entre les deux villes entre 2003 et 2008.

Une insertion différente dans le réseau des métropoles françaises

D'une manière générale, les liens économiques du Pôle avec les grandes

métropoles françaises représentent un volume total de 39 000 emplois dont 68% dépendent d'un siège situé à l'extérieur du PMLB. Si le poids de Nantes dans ces échanges est prépondérant (45%), Rennes démontre une capacité décisionnelle supérieure. En effet, les relations siège-établissements de Rennes depuis et vers les 12 premières aires urbaines françaises sont presque à l'équilibre. En revanche, Angers est fortement représentée dans les relations avec les aires urbaines moyennes (en particulier Saint-Etienne, Limoges, Niort).

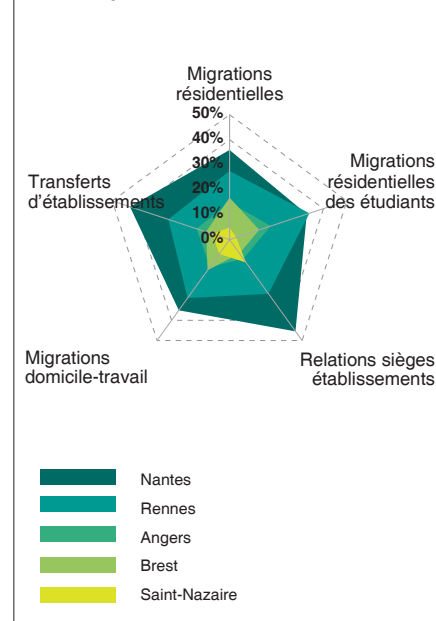
Inversement, la part des aires urbaines de Brest et Saint-Nazaire dans les échanges avec les 12 premières aires urbaines françaises est supérieure à leur poids démographique au sein du Pôle, tant en matière de liens siège-établissements à Saint-Nazaire qu'en matière de migrations résidentielles pour Brest. Leur insertion dans le réseau des métropoles françaises, bâtie sur la présence d'employeurs majeurs (Airbus, Ministère de la Défense), illustre l'un des ressorts de la métropolisation à l'œuvre sur leurs territoires.

Les échanges entre le Pôle métropolitain Loire-Bretagne et les 12 premières aires urbaines françaises (hors Paris)

Flux étudié	Flux cumulés entre le PMLB et les 12 AU	Dont flux depuis les 12 AU
Migrations domicile-travail	2 776	52%
Angers	380	54%
Brest	422	55%
Nantes	972	49%
Rennes	804	53%
Saint-Nazaire	198	56%
Migrations résidentielles des étudiants	11 830	41%
Angers	2 082	40%
Brest	1 496	43%
Nantes	3 895	38%
Rennes	4 027	46%
Saint-Nazaire	331	19%
Migrations résidentielles totales	51 112	51%
Angers	7 627	56%
Brest	8 586	48%
Nantes	18 338	51%
Rennes	14 057	51%
Saint-Nazaire	2 503	44%
Transferts d'établissements	398	52%
Angers	56	50%
Brest	40	63%
Nantes	169	48%
Rennes	104	54%
Saint-Nazaire	29	55%
Relations siège-établissements	39 066	68%
Angers	3 706	60%
Brest	2 687	83%
Nantes	17 754	70%
Rennes	10 490	53%
Saint-Nazaire	4 429	96%

©Auran - juin 2015 - Source : Insee

Part de chaque aire urbaine du Pôle métropolitain



©Auran - juin 2015 - Source : Insee



« Le Pôle métropolitain Loire-Bretagne et ses territoires d'échanges »

L'analyse des échanges du Pôle métropolitain Loire-Bretagne avec les grandes aires urbaines françaises démontre l'existence de trois échelles de réseaux : un réseau de proximité (les aires urbaines des Pays de la Loire et de la Bretagne), un réseau Grand Ouest (un ensemble d'aires urbaines secondaires périphériques comme Caen, Tours, Poitiers...) et un réseau métropolitain, qui comprend Paris et l'ensemble des métropoles françaises.

A l'instar des autres territoires français, le Pôle métropolitain Loire-Bretagne entretient avec Paris des relations intenses ; et ce, que l'on considère les flux de personnes ou les liens économiques. Ancrés dans un réseau Ouest robuste, ses échanges avec les autres métropoles françaises s'avèrent plus limités. Il développe toutefois des relations privilégiées avec Bordeaux et Toulouse; les échanges avec Lyon et Lille s'expliquant en grande partie par l'implantation de sièges nationaux d'entreprises. Dans leur ensemble, les flux observés confirment tant l'attractivité résidentielle du Pôle métropolitain Loire-Bretagne qu'une certaine dépendance économique à l'égard de l'extérieur.

Toutefois, les agglomérations du PMLB présentent des modes d'insertion différents dans le réseau des métropoles et y jouent chacune un rôle spécifique. Nantes et Rennes sont certes les principaux nœuds d'échanges de l'espace métropolitain. Pour autant, l'agglomération d'Angers joue un rôle important en termes d'attractivité universitaire tandis que Brest et Saint-Nazaire entretiennent des relations privilégiées avec d'autres métropoles (Toulouse, Toulon...) en lien avec les spécificités de leurs territoires.

Le Pôle métropolitain peut donc prendre appui sur la complémentarité entre ses agglomérations pour accroître son insertion dans le réseau des métropoles françaises à travers la multiplication de ses relations (échanges universitaires, liens entre entreprises...). Il doit également se saisir du potentiel que représente son attractivité résidentielle pour le développement économique de ses territoires.

Directeurs de publication :

- Henri-Noël RUIZ (AUDIAR)
- Benjamin GREBOT (ADEUPa)
- Claude MAILLÈRE (Addrn)
- Emmanuelle QUINIOU (aura)
- Philippe GUILLOTIN (Auran)

Études et rédaction :

- Jennifer CHERUEL (Auran)

ISSN : 21 12-6828

Dépôt légal : juillet 2015

Réalisation graphique :

- Fabienne TROUILLET (aura)